

## COMPTE RENDU

### COMMISSION FINANCES

**VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 14 heures A QUILLAN**

**Présents :** Jacques Galy, Jean Christophe Gauvrit, Evelyne Garros, Jean Jacques Marty, Pierre Castel, Hubert Manichon, Yves Aniort, Jean Pierre Esposito, Igor Beloff et Isabelle Martinez

**Absents :** Bernard Laurens, Serge Mounie, Serge Weimberg, Ilias Zinsstag

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Etat des dépenses et des recettes au 16/09/2015
- Taux de recouvrement des recettes et restes à recouvrer
- Participation opération Très Haut Débit
- Proposition de DM

#### **Introduction M GALY, Vice Président aux Finances :**

M Galy rappelle qu'un nouveau percepteur a pris ses fonctions en début de mois.

Il invite l'ensemble des élus à le rencontrer.

Il est proposé qu'il soit présent lors d'une prochaine réunion du conseil de communauté.

#### **Etat des dépenses et des recettes au 16/09/2015**

*Cf. tableau des différents budgets.*

Les tableaux représentent une photo de chaque budget au 17 septembre 2015.

Il est mis en avant des difficultés dans la réalisation des engagements dans les services.

Concernant le SPANC. Celui ne fonctionne que pour les besoins urgents. La commission urbanisme travaille au développement de ce service soit en régie directe soit par délégation.

Concernant le budget station de ski ; le chapitre 76 relatif aux produits financiers correspond à l'annuité de la dette de la régie communale de la commune de CAMURAC, compensée par les AC et qui est reprise au budget annexe de la station par ce compte. Opération effectuée en liaison avec le Trésorier.

Sur le budget général : dans le chapitre 011 sont inscrites toutes les dépenses relatives aux achats des services techniques pour les travaux réalisés dans les communes.

Afin que ces dépenses puissent être imputées en investissement, il sera proposé de modifier les statuts de la communauté de communes. Ainsi une convention de réalisation des travaux pour le compte de tiens sera conclue entre les mairies et la communauté de communes, ce qui permettra l'éligibilité au FCTVA.

Une réflexion sera lancée rapidement afin de savoir jusqu'à quelle hauteur de travaux les services techniques réalisent les travaux pour les communes. En effet, le matériel est vieillissant et selon les types de travaux il est nécessaire de renouveler certain engin.

D'une manière générale, il est demandé à l'ensemble des services de réaliser des économies.

### **Taux de recouvrement des recettes et restes à recouvrer**

Budget Général (y compris ex CdC): 384 269 .58 € (en cours de vérification)

Budget OM : 220 201. 22 € après vérification il reste 200 476.57 € à recouvrer.

Taux de recouvrement de La REOM 2014 Cf. Doc ci joint

Budget Tourisme : 30 308.99 € après vérification reste 29 793.65 € à recouvrer

Budget SAD : 1 338 053 .40 € (en cours de vérification)

Budget Station de Ski : 537.50 € toujours dû.

Budget Musée : 2 646.38 € après vérification il reste 1 137.80 € à recouvrer

Budget Transport : 35 146.17 € après vérification l'ensemble des recettes ont été recouvrées

Budget SPANC : 570 € après vérification toujours 570€ à recouvrer.

Concernant le recouvrement de la REOM sur l'Axatois et le Pays de Sault, la population âgée a dû faire face à la fermeture des trésoreries sur ces secteurs. Il faut faciliter le paiement, en permettant aux habitants de déposer les chèques dans les unités territoriales, voire les mairies.

Lors d'une prochaine commission finances, nous aborderons la possibilité de la mise en place de la mensualisation.

Les arrêts maladies pèsent sur les budgets, notamment les budgets SAD et OM.

Pour rappel en 2014 il y a eu 6 124 jours d'arrêts maladie, soit une moyenne de 21.4 jours par agents. Les chiffres 2015 sont à affiner, mais la tendance est identique.

A la question de sensibiliser les agents, il est rappelé qu'un agent en maladie ne peut pas être convoqué.

Il sera proposé au prochain conseil de créer un CIAS qui gèrera le Service d'aide à Domicile. Ainsi le personnel de la communauté de communes sera séparé en deux. Ceci impactera en positif sur les cotisations, le FIPHFP...

Concernant le FIPHFP, cette année la communauté de communes a payé la part de cotisation 2014 et 2015 soit un montant total de 123 658 €.

Dans les 10 ans à venir, la moitié de l'effectif de la communauté de communes partira à la retraite.

Ainsi un important travail de GPEC a été lancé avec la collaboration du Centre de Gestion de l'Aude et de Cap Emploi (structure favorisant le travail des personnes en situation de handicap).

Des dépenses supplémentaires ont été réalisées au chapitre 012, mais cela induit également des recettes supplémentaires :

- Charte forestière : recrutement de l'animateur, recettes des communautés de communes voisines inclus dans le périmètre de la charte.
- Maladie : recettes avec le remboursement des arrêts de longues durées.
- ALSH : augmentation des saisonniers car augmentation du nombre d'enfants, donc facturation supplémentaire
- ...

## Proposition de DM

### Budget Tourisme :

section	chapitre	BP	DM n°1	BP+ DM n°1
Fonctionnement dépenses	012	155 000 €	+ 5 000 €	160 000 €
Fonctionnement dépenses	67	300 €	+150 €	450 €
Fonctionnement Recettes	70	9000 €	+ 5 150 €	14 150 €

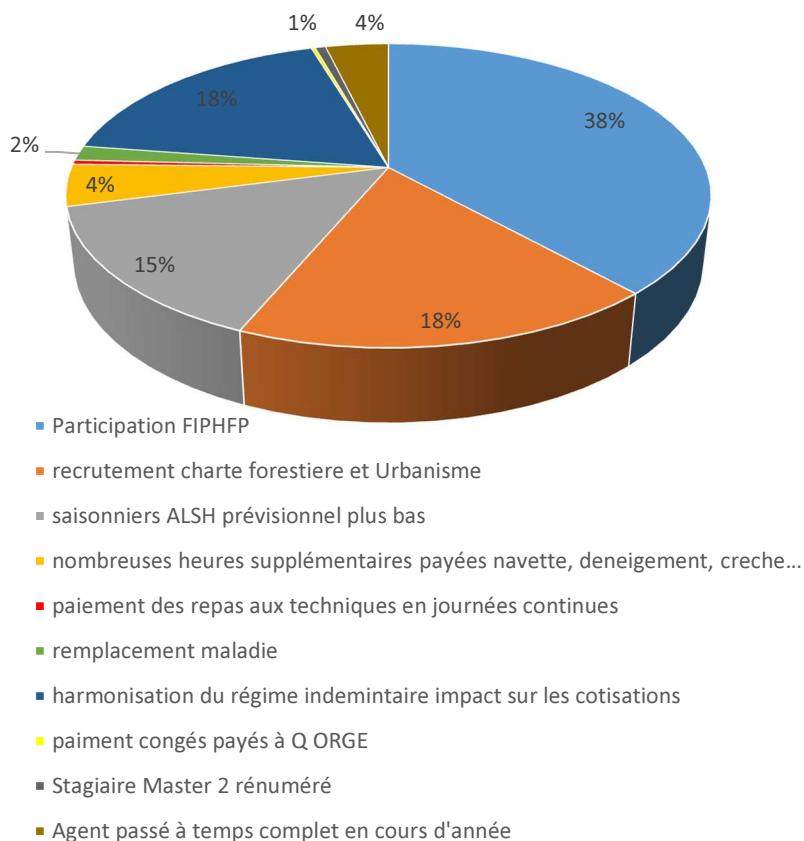
### Budget Musée du Quercorb :

section	chapitre	BP	DM n°1	BP+ DM n°1
fonctionnement	011	19 952 €	+1 500 €	21 452 €
	012	50 500 €	-1 500 €	49 000 €

### Budget Général :

section	chapitre	BP	DM n°1	BP+ DM n°1
fonctionnement	011	901 540 €	+50 000 €	951 540 €
	012	2 068 000 €	+ 323 000 €	2 391 000 €
	023	1 387 287	- 312 000 €	1 075 287 €
	65	759 210 €	- 50 000 €	709 210 €
investissement	021	1 387 287	-323 000 €	1 064 287 €
	23	2 582 695	-323 000 €	2 259 695 €

Décision Modificative n°1 Budget Général 2015



## **Participation opération Très Haut Débit**

L'opération très haut débit va débiter prochainement, période 2016-2020.

Une réunion a eu lieu mi-septembre avec le SYADEN afin de parler du financement de l'opération.

L'objectif de cette réunion était de définir le financement des EPCI, soit :

- Un emprunt réalisé par le SYADEN et la charge est refacturé aux communautés de communes, mais dans ce cas la charge est imputée en section de fonctionnement
- Soit chaque communauté de communes réalise un emprunt, ainsi pour la communauté de communes il y a une part en fonctionnement et en investissement.

Il a été décidé de prendre l'option n°2.

De plus, pour l'emprunt, 75 % du montant pourra être souscrit auprès de la Caisse des Dépôts avec un taux basé sur le livret A. Les 25% restants seront négociés directement par les communautés de communes, avec le soutien technique du SYADEN.

